



# Comment valoriser vos effacements de consommation ?

Qui ? Clients résidentiels/tertiaires/entreprises/industriels, acteurs de marché, fournisseurs

Chaque consommateur peut valoriser sa faculté à diminuer sa consommation d'électricité. Il peut le faire (i) via son fournisseur dans le cadre de son contrat de fourniture d'électricité, (ii) via un opérateur agréé (ou lui-même s'il est agréé) pour opérer sur des mécanismes de marché nationaux tel que le mécanisme de capacité, NEBEF, ou le mécanisme d'ajustement. Le consommateur valorise alors sa consommation pour les besoins du système électrique au niveau national.

Au niveau de la distribution, Enedis envisage également d'utiliser des flexibilités locales pour contribuer à gérer le réseau. Pour plus de détails sur les flexibilités locales, cf. <https://www.enedis.fr/consultation-flexibilites>.

## Qu'est-ce qu'un effacement de consommation ?

C'est la faculté de diminuer sa consommation d'électricité vue du réseau de façon temporaire, sur une période donnée, en réaction à une sollicitation externe.

Le mode de sollicitation externe pour déclencher un effacement est typiquement l'envoi d'un signal électronique, téléphonique, ou par un boîtier installé chez les consommateurs.

### Quelques exemples d'effacement:

L'arrêt à distance et sur une période définie des radiateurs électriques d'un client particulier.

Une réduction/un arrêt ponctuel(le) de tout ou partie du process d'un site tertiaire (éclairage, ventilation, climatisation, chauffage, ...) ou industriel (fours, pompes, électrolyse, malaxeurs, mélangeurs...).

## Comment valoriser mon effacement ?

Les consommateurs peuvent valoriser leurs effacements par l'intermédiaire de leur fournisseur d'électricité ou par l'intermédiaire d'opérateurs agréés pour opérer sur des mécanismes de marché.



**Chaque fournisseur d'électricité peut proposer à ses clients une offre d'effacement dans le cadre de son contrat de fourniture.** Ces offres se caractérisent par des périodes mobiles signalées avec un préavis défini, pendant lesquelles la part variable du prix de fourniture est significativement plus élevée.



Le dispositif de comptage d'Enedis permet une comptabilisation distincte des quantités d'électricité consommées pendant les périodes de pointe mobile et les compteurs Linky en cours de déploiement permettent des offres encore plus diversifiées pour un accompagnement personnalisé des consommateurs.



**Les effacements de consommation peuvent également être valorisés par le biais d'opérateurs agréés (qui peut être le site lui-même) actifs sur les mécanismes de marché.** Il existe plusieurs

### A qui s'adresser ?

#### Je contacte les fournisseurs d'électricité

La liste des fournisseurs signataires d'un contrat avec Enedis est disponible sur :


<https://www.enedis.fr/liste-des-fournisseurs-delectricite>



mécanismes de marché. La nature des engagements et le niveau de rémunération dépendent des mécanismes de marché envisagés.

- Sur les marchés de gros la veille pour le lendemain et en intrajournalier par le biais de NEBEF. Cf. <https://www.services-rte.com/fr/decouvrez-nos-offres-de-services/valorisez-des-effacements-nebef.html>
- Sur le mécanisme d'ajustement, par des offres en J-1 entre 16h30 et 23h et/ou à l'un des 23 guichets du jour J. <http://www.rte-cataliz.com/fr/#!/vos-services-sur-marches-de-l-electricite/intervenir-sur-le-marche>
- Sur le mécanisme de capacité pour valoriser la capacité à s'effacer lors des périodes PP2. <http://www.rte-cataliz.com/fr/#!/vos-services-sur-marches-de-l-electricite/valoriser-la-flexibilite-de-votre-site>
- Sur les appels d'offres (appels d'offre effacement des pouvoirs publics, appels d'offres réserves rapides et complémentaires de RTE, ...).
- Sur le marché des services systèmes, soit en participant à l'appel d'offre de réserve primaire, soit en fournissant de la réserve secondaire aux producteurs obligés. Pour fournir des services système, les sites de consommation doivent être équipés d'une télémessure 10 secondes. Cf. <https://rte-france.com/fr/article/mecanisme-d-ajustement-et-services-systeme-frequence>.

**Les périodes PP2** sont les heures 7h-15h et 18h-20h de 10 à 25 jours par an signalés la veille pour le lendemain par RTE. Ce sont les périodes sur lesquelles les exploitants de capacité s'engagent à être disponibles.

 Vous souhaitez valoriser des effacements sur les mécanismes de marché ? Enedis se charge de la gestion opérationnelle de votre contrat de participation en tant qu'acteur d'ajustement, opérateur d'effacement, et/ou responsable de réserve et propose :

- un service de recherche des références utilisées par les gestionnaires de réseau (PDL/PRM) pour les sites de votre portefeuille client via [le portail](#) SIKAPA
- la gestion de votre périmètre (rattachement et retraits de sites) et de son évolution en fonction des demandes et des données contractuelles via [le portail](#) SIKAPA. Enedis se charge également de la transmission de ces données à RTE, préalable à la soumission d'offres sur les mécanismes de marchés nationaux. Cf. guides d'implémentation des échanges MA-SI et Nebef-SI disponibles sur le site enedis.
- la vérification que les sites respectent bien les conditions de participation aux mécanismes de marché
- ex post, la publication des courbes de charge et leur mise à disposition auprès des acteurs et de RTE.

#### **A qui s'adresser ?**

#### **Je contacte les opérateurs agréés**

La liste est disponible sur :

[https://clients.rte-france.com/lang/fr/clients\\_producteurs/services\\_clients/service\\_ma.jsp](https://clients.rte-france.com/lang/fr/clients_producteurs/services_clients/service_ma.jsp)  
[https://clients.rte-france.com/lang/fr/visiteurs/vie/nebef\\_operateurs.jsp](https://clients.rte-france.com/lang/fr/visiteurs/vie/nebef_operateurs.jsp)

Ou l'**accueil Acteurs de Marchés d'Enedis** :

[accueiloffreurcapacite@enedis.fr](mailto:accueiloffreurcapacite@enedis.fr),  
**02.43.59.36.00**